

## Trier ses papiers

Thème	Document	Durée de conservation
Logement	Factures Gaz et Electricité	5 ans
	Factures d'eau	5 ans
	Factures des opérateurs téléphoniques ou d'Internet, des fournisseurs de télévision par câble ou satellites	1 an
	Quittances de loyer et justificatifs de paiement des charges locatives	5 ans
	Titre de propriété	Tant que le bien n'est pas vendu
	Règlement de copropriété et procès verbaux des assemblées générales	Tant que le bien n'est pas vendu
	Charges de copropriété (décomptes et preuves)	10 ans
	Tout ce qui concerne les travaux (devis, factures...)	10 ans + transmettre au futur occupant du logement
Assurance	Quittances, correspondance avec l'asuteur	2 ans
	Contrats habitation et automobile	10 ans
	Assurance responsabilité	Tout conserver à vie
	Assurance des biens	Tout conserver jusqu'à 2 ans après que le bien n'existe plus ou ne vous appartienne plus
	Contrats d'assurance vie ou décès	A vie
Achat	Achats de meubles et objets (y compris voiture) : factures, réparations,...	Tout conserver jusqu'à 2 ans après que le bien n'existe plus ou ne vous appartienne plus
	Achats de biens immobiliers	Tout conserver jusqu'à 2 ans après que le bien n'existe plus ou ne vous appartienne plus
Banque	Relevés de comptes, talons de chèque, ordre de virement	10 ans
	Ordre de prélèvement automatique	Jusqu'à la fin de leur validité
	Contrats avec la banque, contestations, courriers, oppositions	10 ans après la clôture du compte
Impôts	Déclarations de revenus et justificatifs correspondants, avis d'imposition sur le revenu, justificatif de paiement des impôts sur le revenu	4 ans
	Taxe d'habitation, taxe foncière, justificatif des paiements	4 ans
	Redevance Télévision	4 ans
	Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)	10 ans
Santé/Sécurité sociale	Radios, résultats d'examen, comptes rendus opératoires, vaccination, carnet de santé	A vie
	Ordonnances	2 ans
	Décomptes de remboursement de prestation d'assurance maladie et maternité	2 ans à partir de la réception du paiement
	Documents d'accidents du travail	A vie

Famille	Contrat de mariage	A vie (Le notaire peut vous en faire une copie)
	Livret de famille	A vie (La mairie peut en livrer un duplicata en cas de divorce par exemple)
	Jugement d'adoption	A vie
	Donations	A vie
	Jugement de divorce ou de séparation de corps	A vie
	Païement des pensions alimentaires	5 ans
Travail	Diplômes	A vie
	Bulletins de salaires	Jusqu'à la liquidation de la retraite
	Contrats de travail, lettres d'engagement et de licenciement, reçus pour solde de tout compte, certificats de travail, avis d'arrêt de travail en cas de maladie ou d'accident	30 ans et au moins jusqu'à la liquidation de la retraite
	Avis d'allocation chômage et correspondance ASSEDIC	3 ans après la liquidation de la retraite